

- ➔ Il est bien établi que l'administration de **suppléments en acide folique** aux alentours de la conception diminue de 50 à 70% le risque de malformations du tube neural [voir Folia de février 1998, novembre 1998 et juillet 1999]. Cette constatation a conduit bon nombre de pays à promouvoir l'usage de suppléments en acide folique: la dose recommandée est de 0,4 mg p.j. en prévention primaire et de 4 mg p.j. en prévention secondaire, et ce en principe pendant les 8 semaines qui précèdent la conception jusque et y compris le 2<sup>ème</sup> mois de la grossesse. Il ressort néanmoins d'une étude de cohorte rétrospective [*Brit Med J* 2005; 330: 571-3 et 574-5] portant sur plus de 13 millions de naissances que cela n'a pas permis de diminuer la prévalence des malformations du tube neural en Europe depuis 1991, entre autres par manque de suivi de ces recommandations. Les auteurs plaident dès lors pour la promotion de l'utilisation de suppléments en acide folique conjointement à la mise en place d'un programme visant à augmenter la teneur en acide folique dans l'alimentation (par ex. dans la farine). Par ailleurs, on ne dispose d'aucune preuve quant à une éventuelle augmentation du risque de cancer du sein associée à la prise d'acide folique aux alentours de la conception, comme cela a été suggéré antérieurement [*Geneesmiddelenbulletin* 2005; 39: 49-54].
- ➔ Le traitement du trouble maniaco-dépressif (ou trouble bipolaire) a été discuté dans les Folia de décembre 1999, et n'a pas fondamentalement changé depuis. Un article paru récemment dans *La Revue Prescrire* [2005;25:363-7] fait le point sur le **traitement préventif des récidives dans les troubles bipolaires**. Il y est écrit que le lithium reste ici le traitement de référence. La carbamazépine et l'acide valproïque sont des médicaments de deuxième choix, par exemple en cas d'efficacité insuffisante du lithium, mais leur efficacité est nettement moins étayée par rapport au lithium. La lamotrigine, qui est enregistrée comme antiépileptique sous le nom de spécialité Lamictal®, a été enregistrée récemment sous le nom de spécialité Lambipol® pour la prévention des épisodes dépressifs dans les troubles bipolaires [voir Folia d'avril 2005]. La lamotrigine ne paraît pas plus efficace que le lithium et peut provoquer des réactions cutanées graves (syndrome de Lyell, syndrome de Stevens Johnson). Des neuroleptiques sont souvent prescrits comme traitement d'entretien, mais aucun effet spécifique sur l'humeur n'a été démontré et ils peuvent entraîner de nombreux effets indésirables. L'utilisation prolongée d'antidépresseurs doit être évitée vu le risque de déclenchement de récidives maniaques.

---

*suite de la page 9*

Les données actuelles n'indiquent pas un risque accru d'ostéonécrose de la mâchoire chez les patients traités par un diphosphonate pour ostéoporose. La prudence est toutefois de rigueur vu que, jusqu'à présent, les diphosphonates n'ont que très peu été utilisés par voie intraveineuse dans l'ostéoporose. L'ostéonécrose de la mâchoire est très difficile à traiter, de sorte que toutes les mesures visant à prévenir cette affection sont extrêmement importantes.